



Réinscription et modalités de fonctionnement du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez réinscrire votre enfant à la restauration scolaire du Lycée Louis Bascan à la rentrée 2025, la démarche à effectuer diffère selon votre situation :

-Vous êtes allocataire CAF :

Munissez-vous de votre « n° allocataire CAF » ainsi que de l'INE de votre enfant et rendez-vous sur la [calculette de la Région Ile de France](#) pour obtenir votre attestation de quotient familial Région-CAF.

Il faudra ensuite nous communiquer votre attestation via la constitution d'un dossier à l'adresse suivante :

<https://lyc-bascan.fr/inscription-et-fonctionnement-du-restaurant-scolaire/>

-Vous n'êtes pas allocataire CAF ou vous ne souhaitez pas transmettre vos justificatifs de revenus :

merci de constituer un dossier à l'adresse suivante : <https://lyc-bascan.fr/inscription-et-fonctionnement-du-restaurant-scolaire/>

Une fois votre dossier validé, le nouveau tarif sera indiqué sur l'application Turbo Self uniquement à partir du 01/09/25.

Pour rappel :

COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Vous êtes allocataire de la CAF :

Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région-CAF** ou

Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte » pour obtenir l'«**Attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Téléchargez** »

Attention, le document demandé pour les allocataires CAF est l'«Attestation de paiement » sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial de moins de 3 mois à la date de l'inscription.

Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables pour **obtenir votre Attestation de quotient familial Région.**

Vous aurez besoin des documents suivants :

- Votre livret de famille
- Votre dernier avis d'imposition (**avis d'impôt 2024 sur revenus 2023**)
- Le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois

Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre leur prise en compte.

Merci de transmettre un nouveau RIB au nom du responsable légal financier pour un éventuel remboursement du solde, si vous avez changé de RIB au cours des derniers mois.

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre quotient familial, indiquez 0 lors de l'inscription et le tarif maximal sera appliqué.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs appliqués pour la rentrée de Septembre 2025.

Tarifs **2025-2026** dans les lycées publics d'île de France

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche Quotient Familial	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	>2388
Tarif repas par ticket au 01/09/25	0.50€	1.80€	2.02€	2.23€	2.45€	2.66€	2.86€	3.43€	4.01€	4.58€

En cas de perte ou d'oubli de carte de restauration, il est possible d'imprimer un ticket de remplacement (qui sera facturé 0.10€) sur l'une des 2 bornes du lycée (bat D, F).

Ce ticket est valable uniquement pour la journée.

La carte peut être remplacée par le QR code disponible sur l'application MYTURBOSELF ou une photographie/capture d'écran de ce QR code.

L'achat d'une nouvelle carte sera facturé 5,00€.

✓ **La réservation des repas**

Tout élève désirant déjeuner doit avoir réservé son repas. La réservation est un impératif à respecter car c'est le processus qui entraîne la confection et la distribution du nombre de repas.

Les réservations peuvent s'effectuer huit semaines à l'avance et **jusqu'à la veille minuit (sous réserve d'avoir un solde suffisant)**.

Les repas réservés peuvent être annulés **jusqu'à la veille minuit**.

Le repas réservé et non pris sera débité du compte de l'élève.

Aucune annulation ou réservation le jour même ne sera prise en compte.

Pour réserver les repas :

❖ Au lycée Louis Bascan, sur une des 2 bornes de réservation au lycée :

- Une borne dans le hall de l'administration bâtiment F
 - Une borne à côté des bureaux de la vie scolaire bâtiment DE
- } Réservation possible sur 8 semaines

❖ Sur le site internet du lycée via l'espace numérique Turbo-self (paiement restauration) ou sur l'application mobile MY TURBOSELF muni de vos identifiants.

La réservation n'est possible que si le compte est suffisamment approvisionné.

✓ **Paiements**

Il est possible de créditer la carte :

En ligne

- [Régler sur l'espace numérique Turbo-Self](#) (minimum 10 repas). Le lien d'accès est également disponible sur le site du Lycée Louis Bascan.

A l'intendance, RDC bât F, bureau F015

- Déposer un chèque à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Louis Bascan » (nom, prénom de l'élève à indiquer au dos du chèque).
- Régler en espèces contre remise d'un reçu.

A la borne dans le hall du bâtiment F

- Régler par carte bancaire uniquement (minimum 10 repas).

Il convient de veiller à recharger le compte dès que le solde est au minimum à 2 repas compte-tenu du délai de réservation.

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

restauration.bascan@ac-versailles.fr

Contactez la plateforme
téléphonique
Equitables
0 800 075 065

lundi : 8h30 - 18h
mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 19h
vendredi : 8h30 - 17h
samedi : 9h - 12h
de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Besoin d'aide ?